

# PRINCIPAUX CHANGEMENTS REGLEMENTATION SPORTIVE

## NOUVELLES MESURES REGLEMENTAIRES



### DROITS D'INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS NATIONALES



#### **Droit d'inscription à toutes les compétitions nationales**

(y compris les championnats de France et coupes de France pupilles et benjamins)

Afin que les inscriptions en ligne soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFK. (Championnats de France, coupes de France, open Adidas, open de France, open free style body karaté, para-karaté)

- Compétitions individuelles : 6 € par athlète
- Compétitions par équipes : 16 € par équipe

#### CATEGORIES CADETS ET CADETTES



#### ➤ **Rajout de catégories de poids**

- Féminines : - 42 kg / - 60kg / + 60 kg
- Masculins : - 40 kg / - 45 kg

MODIFICATION DU REGLEMENT  
DES COMPETITIONS

125

## NOUVELLES MESURES REGLEMENTAIRES



### SUR-CLASSEMENTS EN INDIVIDUEL (Catégories M/C/J/S)



- **Les sur-classements dans la catégorie d'âge supérieur pour les épreuves combats et katas sont autorisés pour toutes les compétitions :**

Si un compétiteur a été surclassé lors du championnat départemental (compétition qualificative), il devra combattre à toutes les étapes qualificatives et au championnat de France dans cette même catégorie d'âge. Il ne pourra plus participer dans sa catégorie d'origine.

- **Excepté pour certains sportifs** (Cf. critères sur le règlement des compétitions)

- Les jeunes du collectif France. (Reentrant dans un projet sportif du collectif France).
- Les athlètes ayant les résultats sportifs requis (même principe que les hors-quotas).

Les athlètes, ayant les résultats sportifs requis, engagés aux étapes qualificatives, départementale et interdépartementale, dans leur catégorie d'âge ont la possibilité d'être surclassés dans la catégorie d'âge supérieur pour participer au championnat de la ligue régionale.

126

- **Les demandes de dérogations exceptionnelles de sur-classement sont vérifiées et validées par la direction technique nationale.**

La direction technique nationale enverra la liste des athlètes aux ligues régionales afin que celles-ci les inscrivent.

- **Organisation du championnat de la ligue régionale**

Les responsables des ligues régionales devront cependant programmer les championnats afin que les athlètes, dont la demande de dérogation de sur-classement aura été validée par la direction technique nationale, puissent participer dans deux catégories d'âge le même jour

Exemple de programmation

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

### **COMPETITIONS QUALIFICATIVES DANS LES ORGANISMES TERRITORIAUX**

Les compétitions qualificatives sont réservées uniquement aux sportifs licenciés dans la zone géographique où la prise de licence a été enregistrée.

#### ➤ **Vérification**

- Des pièces administratives (Exemple : sportifs de nationalité étrangère qualifiés au championnat de France).
- Les inscriptions dans la bonne catégorie de poids.

### **PROTECTIONS AUX COMPETITIONS**

#### ➤ **Pour les catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes**

- pas de ceintures sous le plastron.